



Le P'tit Vignogillois

www.vignouxsouslesaix.fr

Juin 2021

n° 41

Chères Vignogilloises, Chers Vignogillois,

Voyons-nous enfin le bout du tunnel ? Peut-être, si nous restons vigilants. La situation s'améliore, la vaccination s'intensifie. A Vignoux, nombreux sont ceux qui ont voulu se prémunir contre la Covid 19.

Notre restaurant va bientôt pouvoir nous accueillir de nouveau, un retour progressif à la normale devrait s'installer, je l'espère, durablement.

Le mois de juin verra le début des travaux d'adduction d'eau potable, les élections départementales et régionales, le projet définitif de la première tranche de l'aménagement sécuritaire du centre bourg, les animations de fin d'année scolaire.

Le soleil et la chaleur ont fait leur retour, de quoi nous rendre le sourire et la joie de nous retrouver à visage découvert en extérieur (en respectant les règles sanitaires).

*Le Maire,
Thierry COSSON*



Visite du Député M. François CORMIER-BOULIGEON à Vignoux-sous-les-Aix le 26 avril 2021, en présence de nos deux Conseillers Départementaux M. Fabrice CHOLLET et Mme Béatrice DAMADE, et du Président de la Communauté de Communes des Terres du Haut Berry M. Bernard ROUSSEAU.

Les échanges furent constructifs et les thèmes abordés ont concerné la situation COVID et la vaccination, le soutien à venir aux associations, les mesures gouvernementales prises en faveur de nos exploitants agricoles touchés par la vague de froid et le projet d'aménagement du centre bourg. Une visite des vignes chez Maud PREVOST et Nicolas JABAUDON a conclu ce déplacement.

Sommaire :

- P1 : Edito
- P2 : Travaux AEP
- P3 : Projet aménagement du centre bourg et PLUi
- P4 : Elections régionales et départementales
- P5 : Ecole
- P6 : Environnement

Travaux AEP (Réfection du réseau d'eau potable du Centre Bourg)

En préalable aux travaux d'aménagements sécuritaires du Centre Bourg, la réfection du réseau d'eau potable s'imposait sur 700 mètres linéaires environ, c'est la société Eurovia qui a été retenue pour un montant de 198 826,20 € HT soit 238 591,44 € TTC, entièrement financés par la Communauté de Communes des Terres du Haut Berry.

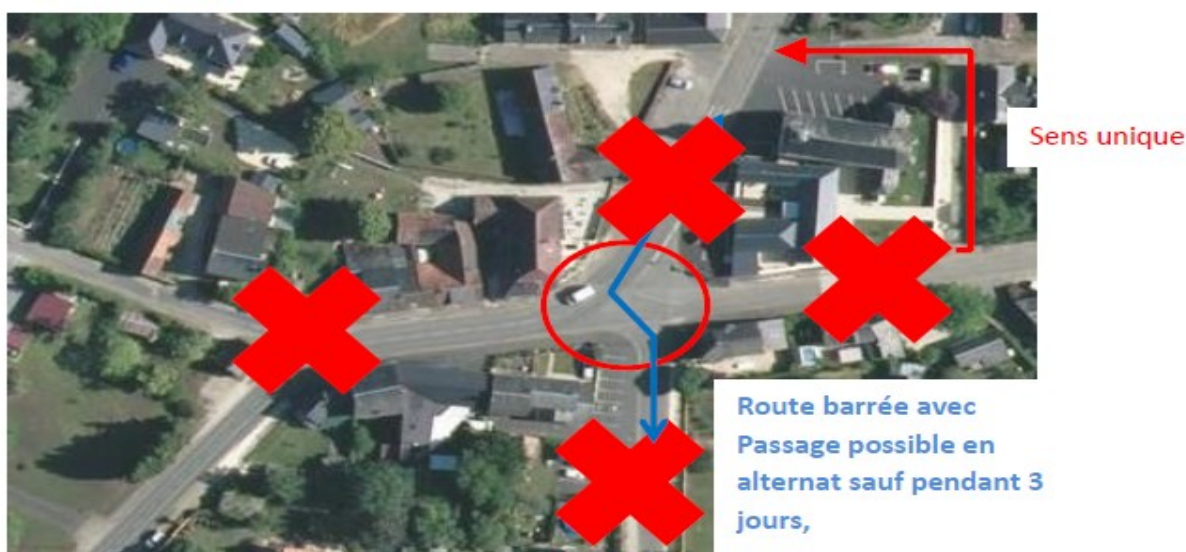
Le début des travaux devrait se faire à partir du 21 juin au plus tard, voir la semaine d'avant en fonction du plan de charge d'Eurovia, et s'arrêter au 23 juillet pour la partie Route de Menetou, de la rue d'Auron jusqu'à la Mairie. La circulation se fera en alternat pour permettre le passage de l'activité agricole pendant cette période de travaux. Arrêt du chantier pour congés du 24 juillet au 15 août. Du 16 août au 3 septembre, fermeture à la circulation des routes de Bourges, Soulangis et Sainte Solange selon les explications suivantes :

❖ Route Barrée

- Les routes de Bourges et Soulangis seront interdites à la circulation pendant 3 semaines environ à compter du 16 août 2021

Un accès sera aménagé autant que possible entre les routes de Menetou Salon et de Sainte Solange. Celui-ci se fera en alternat.

Cet accès sera fermé pendant environ 3 jours le temps de monter les pièces de raccordement.



❖ Travaux sous Alternat

- Tous les travaux route de Menetou-Salon seront réalisés sous alternat par feux en 2 ou 3 tronçons. Cela concernera les conduites principales et les branchements.
- 5-6 semaines de travaux prévues.

Des raccordements et coupures d'eau se feront de nuit et une communication correcte sera faite par la Communauté de Communes sur les dates de coupure. La circulation des piétons devra toujours être possible pendant la durée des travaux.

Suite au transfert de compétences eau potable et assainissement collectif, besoin d'une intervention sur votre réseau :

Contact ► 02 48 64 75 75 ou eaux@terresduhautberry.fr

Projet aménagement sécuritaire Centre Bourg

Phasage du chantier : **2 tranches distinctes.**

- **1 tranche ferme** : Route de Menetou Salon (de la Rue d'Auron jusqu'à l'entrée du local technique), travaux envisagés à compter d'octobre 2021.
- **1 tranche conditionnelle** : de l'entrée du local technique jusqu'au n° 9 de la Route de Bourges, travaux envisagés en 2022 ou 2023.

1^{ère} tranche :

- Pas d'intervention sur le réseau des eaux usées.
- Suite à l'inspection télévisée réalisée dans le réseau des eaux pluviales, il s'avère que la quasi-totalité est très abimée et sera refait en intégralité.
- Aménagement d'un parking près de l'école (environ 20 à 25 places), agrandissement du parvis de l'école, plateaux surélevés au carrefour RD-rue d'Auron et devant l'école.
- Rajout de luminaires Route de Menetou et passages piétons supplémentaires. Remplacement des lampadaires sur l'emprise du projet pour les passer en LED et éclairage parking.
- Aménagement aire de jeux : « City Stade » (jeux pour enfants à définir), Terrain de boules, tables pique nique et bancs.
- Déplacement des arrêts de bus.

Cette 1^{ère} tranche estimée à environ 400 000 € HT est subventionnée à 50 % par la DETR (Dotation Equipement des Territoires Ruraux), 10 % par le département (au titre de l'aménagement sécuritaire), 5 % par le département (au titre des amendes de police) et 5 % environ de la Région.

Le PLUi : où en sommes-nous ?

L'étape 2 (le projet d'aménagement et de développement durable – **PADD** – voir le dernier bulletin municipal) est en cours de finalisation. Le projet de **Règlement** qui fixe les règles d'urbanisme est également en cours, notamment le **plan de zonage** des parcelles urbaines, des parcelles à urbaniser, et des parcelles agricoles, forestières et naturelles.

Nous sommes attentifs à trouver le bon équilibre entre le caractère rural de notre commune et une croissance modérée de l'habitat pour faire vivre notre village (école, commerces).

Le Règlement précisera également les règles applicables aux **extensions** des habitations situées en zone rurale, ainsi qu'à la création d'**annexes à ces habitations**.

Autre point d'attention : les bâtiments agricoles (granges, hangars) qui ne sont plus ou ne seront plus, dans les années à venir, destinés à l'activité agricole pourront **changer de destination** (aménagement en maisons d'habitation ou gîtes par exemple), à condition de le prévoir dès maintenant dans le PLUi.

N'hésitez pas à nous contacter pour nous parler de vos besoins et de vos projets.





Compte tenu des nouvelles dispositions liées à la Covid 19 pour les élections à venir, nous avons été dans l'obligation de modifier le lieu et l'organisation de ces élections.

Le vote n'aura pas lieu à la salle commune de la mairie mais à la salle des fêtes aux heures habituelles (de 8h00 à 18h00).

Deux bureaux de votes bien distincts (un pour les départementales et un pour les régionales) seront installés avec un cheminement sécuritaire (entrée et sortie différentes), du gel hydroalcoolique et des masques seront à disposition à l'entrée du bureau. Pensez bien à vous munir de votre carte d'électeur et d'un stylo.

La tenue de deux bureaux de vote oblige à augmenter le nombre de personnes pour tenir ceux-ci. Le nombre de conseillers municipaux étant insuffisant, je fais appel à la bonne volonté des Vignogilloises et Vignogillois pour venir nous aider à la bonne tenue des élections et de vous faire connaître en mairie le plus rapidement possible.

Il faut pour cela être inscrit sur les listes électorales, avoir reçu les deux doses de vaccins ou présenter un test PCR de moins de 48 heures.

Nous avons besoins d'assesseurs pour la tenue du bureau de vote et de scrutateurs pour le dépouillement des votes.

Vitesse excessive sur l'ensemble de la commune



Pour votre sécurité et celle de tous, levez le pied !

Une vitesse excessive des véhicules est constatée sur l'ensemble de la commune.

Un accident est vite arrivé. *Avant qu'il ne soit trop tard, ralentissez !*

École



Photos site "drolatic Industry"



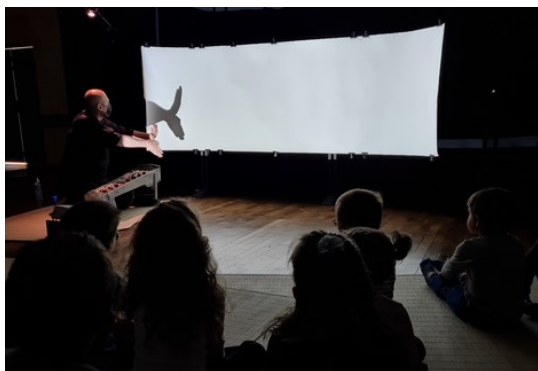
Jeudi 18 février, les classes de CP-CE1 et CE2-CM1-CM2, sont allées à la salle des fêtes de St Martin pour assister au spectacle présenté par la compagnie Drolatic Industry, intitulé « *Les histoires de poches de Monsieur Pepperscott* ».

Les élèves ont beaucoup apprécié ce spectacle composé de trois histoires d'une dizaine de minutes, avec quelques remarques toutefois : ils auraient aimé voir plus de marionnettes et que cela dure plus longtemps !

Cette première sortie artistique de l'année a été fort appréciée.

Mardi 9 mars, les élèves de CE2- CM1-CM2 ont assisté au spectacle « *Amitié* » à Menetou-Salon.

Les trois comédiens interprétaient des enfants entre chamailleries, disputes, moments de complicité, de soutien, d'amitié. Certains élèves ont reconnu des scènes vécues en récréation, dans la classe...



Jeudi 20 mai, les élèves de maternelle sont allés assister au spectacle « *L'ombre de la main* » à Parassy.

Il s'agissait du premier spectacle de l'année pour la classe.

Les élèves et enseignantes ont beaucoup apprécié.

Mardi 22 juin, les trois classes de l'école passeront la journée au Clos Lucé. Une visite du lieu ainsi que deux ateliers par classes sont prévus (autour des épices, des danses du Moyen- Age, de la construction de ponts...). Cette journée permettra d'approfondir les connaissances sur Léonard de Vinci et surtout de passer une belle journée ensemble, après un an et demi de contraintes diverses et variées.

Environnement

HORAIRES DE BRICOLAGE & JARDINAGE



Bruits de voisinage

Pour améliorer le mieux vivre ensemble, les bruits de voisinage sont réglementés (arrêté préfectoral n°2011-1-1573).

Les travaux temporaires réalisés par des particuliers à l'aide d'outils ou d'appareils susceptibles de porter atteinte à la tranquillité du voisinage en raison de leur intensité sonore, ne peuvent être effectués que :

- de 8h30 à 12h00 et de 14h30 à 19h30 du lundi au vendredi ;
- de 9h00 à 12h00 et de 15h00 à 19h00 le samedi ;
- de 10h00 à 12h00 le dimanche et les jours fériés.

Les travaux réalisés par des entreprises chez des particuliers ne peuvent être effectués que :

- de 7h00 à 20h00 du lundi au vendredi ;
- de 8h00 à 19h00 le samedi ;
- interdit le dimanche et les jours fériés.

Le brûlage

Le brûlage à l'air libre des déchets verts : c'est interdit !

Article du « Règlement Sanitaire Départemental » (RSD) type diffusé par la circulaire du 9/08/1978. Cette interdiction est aussi rappelée dans la circulaire en date du 18/11/2011.



Attention : en cas de non-respect du RSD, une **contravention de 450 €** peut être appliquée pour un particulier.

Au-delà des possibles **troubles du voisinage** générés par les odeurs et la fumée, ainsi que des **risques d'incendies**, le brûlage à l'air libre émet de nombreux polluants en quantités importantes dont les particules, qui véhiculent des composés cancérogènes comme les hydrocarbures aromatiques polycycliques (HAP) notamment.

La mairie de Vignoux lance un appel aux Vignogillois(es)

Si vous détenez des photos anciennes de Vignoux-sous-les-Aix, d'anciennes maisons ou du lavoir, nous sommes intéressés pour les reproduire et s'en servir à des fins de restauration.

Adressez-vous à la mairie

Bulletin municipal de la commune de Vignoux sous les Aix

Rédaction et photos : commission communication ; les associations

Conception graphique : Christelle Aumercier

Imprimé par les secrétaires de la mairie.

Ne pas jeter sur la voie publique